

Doc. 11151
23 janvier 2007

Menaces contre la vie et la liberté d'expression des journalistes

Avis
Commission des questions politiques
Rapporteur pour Avis : M. Denis MacShane, Royaume-Uni, Groupe socialiste

I. Amendements au projet de résolution

Amendement 1

Ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe 2 :

« Le journalisme de haine, qui confond propagande et reportage, diffame les individus et enflamme le débat public au lieu de l'illuminer est en progression aussi et doit être combattu. »

Amendement 2

Ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe 3 :

« La liberté d'expression est une pierre angulaire de la démocratie en Europe. »

Amendement 3

Ajouter après le paragraphe 3 un nouveau paragraphe ainsi rédigé :

« L'Assemblée estime que pour que la démocratie soit effective, liberté d'expression et liberté de religion doivent aller main dans la main. Les agressions violentes et les menaces auxquelles tel ou tel groupe se livre, au nom de sa religion, contre l'expression d'une opinion par l'écrit, la parole ou l'image, n'ont pas la moindre place dans la démocratie européenne. »

Amendement 4

Au paragraphe 4, ligne 5, après les mots « sans subir d'intimidation », ajouter les mots suivants :

« ou de menaces politiques »

Amendement 5

ajouter les mots suivants à la fin du paragraphe 9 :

« et le droit des journalistes de faire leur travail sans subir de menaces »

Amendement 6

Ajouter après le paragraphe 11 un nouveau paragraphe ainsi rédigé :

« Après l'arrestation de l'assassin supposé de Hrant Dink, l'Assemblée unanime demande la suppression de l'Article 301 du Code pénal turc, en vertu duquel Dink et d'autres journalistes ont été persécutés, car l'existence de cette disposition juridique limitant la liberté d'expression ne fait que valider les attaques légales et autres contre les journalistes. »

Amendement 7

Ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe 12 :

« L'Assemblée considère que des organisations et syndicats de journalistes indépendants et pleinement représentatifs offrent une protection importante à la liberté d'expression, et elle rejette toute idée d'agrément ou de contrôle par l'État quant à l'exercice de la profession de journalisme. »

II. Amendements au projet de recommandation

Amendement 1

Après le paragraphe 2.4, ajouter un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« s'assure de la promotion de cette question au niveau des Nations Unies tout en maintenant les normes inhérentes à l'approche européenne de cette question, conformément à la Convention européenne des Droits de l'Homme et aux autres textes juridiques pertinents du Conseil de l'Europe. »

Commission chargée du rapport : Commission des questions politiques

Renvoi en commission : 3303, 22 janvier 2007

Projet d'avis adopté à l'unanimité le 23 janvier 2007

Membres de la commission : M. Abdülkadir **Ateş** (Président), M. Konstantion **Kosachev** (Vice-Président), M. Zsolt **Németh** (Vice-Président), M. Giorgi Bokeria, (Vice-Président), M. Miloš **Aligrudić**, Mme Birgir Ármannsson, M. Claudio **Azzolini**, M. Andris **Bērziņš**, M. Alexandër **Biberaj**, Mme Raisa Bohatryyova, M. Luc **Van den Brande**, Mme Cornelia **Cazacu**, M. Lorenzo Cesa, M. Mauro Chiaruzzi, Mme Elvira Cortajarena, Mme Anna **Čurdová**, M. Noel Davern, M. Dumitru Diacov, M. Michel Dreyfus-Schmidt, Mme Josette **Durrieu**, M. Mikko **Elo**, M. Joan Albert **Farré Santuró**, M. Piero Fassino (remplaçant : M. Pietro **Marcenaro**), M. Per-Kristian **Foss**, Mme Doris Frommelt, M. Jean-Charles Gardetto, M. Charles **Goerens**, M. Daniel Goulet, M. Andreas **Gross**, M. Jean-Pol Henry, M. Serhiy **Holovaty**, M. Joachim **Hörster**, M. Tadeusz **Iwiński**, M. Miloš Jeftić, Mme Darja Lavtižar-Bebler, M. Göran **Lindblad**, M. Younal **Loutfi**, M. Mikhail Margelov (remplaçant : M. Viktor **Kolesnikov**), M. Tomasz **Markowski**, M. Dick Marty, M. Frano Matušić, M. Murat **Mercan**, M. Jean-Claude Mignon (remplaçant : M. Denis **Badré**), M. Marko **Mihkelson**, Mme Nadezhda Mikhailova (remplaçant : M. Ivan **Ivanov**), M. Aydın **Mirzazada**, M. João Bosco Mota Amaral, Mme Natalia Narochitskaya, M. Grygoriy **Nemyrya**, M. Fritz Neugebauer, M. Pieter **Omtzigt**, M. Theodoros **Pangalos**, Mme Elsa Papadimitriou, M. Christos Pourgourides, M. Gordon Prentice (remplaçant : M. John **Austin**), M. Gabino Puche, M. Lluís Maria **de Puig**, M. Jeffrey Pullicino Orlando, M. Andrea **Rigoni**, Lord **Russell-Johnston**, M. Oliver **Sambevski**, M. Ingo **Schmitt**, Mme Hanne **Severinsen**, M. Samad Seyidov (remplaçante : Mme Gultakin **Hajiyeva**), M. Leonid **Slutsky**, M. Rainer Steenblock, M. Cyril Svoboda, M. Zoltán **Szabó**, Baroness Taylor of Bolton (remplaçant : Lord **Tomlinson**), M. Mehmet **Tekelioğlu**, M. Tigran Torosyan, M. Mihai **Tudose**, M. José Vera Jardim, Mme Biruté **Vesaitė**, M. Björn **Von Sydow**, M. Varujan Vosganian, M. Harm Evert **Waaklens**, M. David **Wilshire**, M. Wolfgang **Wodarg**, Mme Gisela **Wurm**, M. Boris Zala, M. Krzysztof **Zaremba**.

Ex-officio: MM. Mátyás Eörsi, Tiny Kox

N.B. : Les noms des membres qui ont pris part à la réunion sont imprimés en **caractères gras**

Chef du Secrétariat : M. Perin

Secrétaires de la Commission : Mme Nachilo, M. Chevtchenko, Mme Pieter